



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 30. La présente séance s'est ouverte à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, et Me Caroline Dion, greffière.

1.
1.1

24323-11-21 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

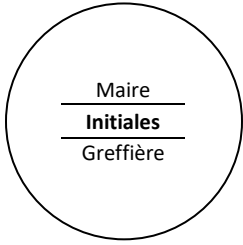
Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

2.
2.1

24324-11-21 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024 ET DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2031**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit, qu'à chaque année, le Conseil municipal doit adopter le *Programme triennal d'immobilisations* et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que, dans la vision d'une meilleure planification financière, administrative et de gestion de la croissance, le Conseil municipal désire



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

adopter un programme décennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes* a été dûment publié en date du 9 novembre 2021;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

1. D'adopter, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2022-2023-2024.
2. D'adopter le programme décennal d'immobilisations pour les années 2022-2031.

3.

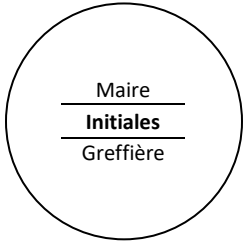
QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 20 h 15 à 20 h 21.

4.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Il y a eu intervention d'un conseiller.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

5.
5.1
24325-11-21 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 20 h 25.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24323-11-21 à 24325-11-21 contenues dans ce procès-verbal.

[ORIGINAL SIGNÉ]

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24323-11-21 à 24325-11-21 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 22 novembre 2021.

[ORIGINAL SIGNÉ]

Me Caroline Dion
Greffière